

PRET INNOVATION FEI 4

<p>Objet</p>	<p>Financement des dépenses immatérielles liées au lancement industriel et commercial des innovations sous forme de prêt à taux réduit par un partage du risque auprès du Fonds Européen d'Investissement (FEI) de la BEI. Ce prêt est proposé aux entreprises innovantes, développant ou commercialisant un nouveau produit, procédé ou service.</p>
<p>Bénéficiaires</p>	<p>Entreprises dont l'effectif consolidé est inférieur à 499 personnes, créées depuis plus de trois ans et financièrement saines, et pouvant justifier de leur innovation par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'obtention d'une aide à la RDI depuis moins de 36 mois (date de signature du contrat d'aide) • L'obtention du CIR depuis moins de 36 mois (date d'acceptation de la créance par l'Etat) • L'enregistrement d'une demande de brevet ou d'un dépôt logiciel au cours des 24 derniers mois, sous réserve d'être exploité(e) dans le cadre du projet de lancement industriel et/ou commercial financé par le PI FEI, • (si PME) Un niveau de dépenses de Recherche et d'Innovation représentant au moins 10% de ses charges d'exploitation sur au moins l'une des trois années précédentes, • (si PME) L'entrée à son capital d'un investisseur en capital-risque ou d'un business angel membre d'un réseau de business angels au cours des 24 derniers mois, • (si ETI dont l'effectif est compris entre 250 et 499 personnes) Un niveau de dépenses de Recherche et d'Innovation représentant : <ul style="list-style-type: none"> - au moins 15% de ses charges d'exploitation sur au moins l'une des trois dernières années ou - au moins 10% de ses charges d'exploitation sur chacune des trois dernières années.
<p>Modalités</p>	<p><u>Les dépenses éligibles</u> L'assiette des investissements finançables par le Prêt Innovation FEI comprend l'ensemble des dépenses immatérielles nécessaires à la phase d'industrialisation et de commercialisation, comme notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les investissements incorporels et les actifs immatériels permettant une optimisation des ressources et des processus. • la conception du produit ou du processus de fabrication, la mise en place du processus de fabrication, • la mise en œuvre de normes et/ou de certifications, la protection de la propriété intellectuelle, • le marketing, la commercialisation (ressources humaines spécifiques, partenaires de distribution, ...), • l'accroissement du BFR. <p>Les cas particuliers nécessitent un accord d'éligibilité de la DSR/DOI.</p> <p><u>Montant</u> Au plus égal au double des fonds propres et quasi fonds propres de l'emprunteur.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Minimum : 50 000 € • Maximum : 5 000 000 € <p>Encours maximum par groupe bénéficiaire : 5 000 000 € et au titre du PI FEI, PI FE2, PI FEI 3, PI FEI 4 et du PPI</p>

	<p><u>Durée / amortissement</u> Durée : 7 ans dont un différé d'amortissement du capital de 2 ans</p>
<p>Conditions Financières</p>	<p><u>Tarification</u> « Ce prêt est soutenu par « la garantie PME InnovFin » (InnovFin SME Guarantee), avec le soutien financier de l'Union Européenne dans le cadre du programme Horizon 2020 Instruments Financiers et du Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFSI) mis en place dans le cadre du programme d'investissement pour l'Europe. Le but du EFSI est de soutenir le financement, la mise en œuvre d'investissements rentables au sein de l'Union européenne et d'assurer un accès facilité au financement ».</p> <p><u>Frais de dossier</u> 0,40 % du montant du prêt.</p> <p><u>Garantie</u> Aucune sureté demandée sur les actifs de l'entreprise ni à l'égard du dirigeant et des associés. Seule une retenue de garantie de 5% du montant du prêt est prélevée et déduite du montant décaissé. Elle est restituée après complet remboursement du prêt, augmentée des intérêts qu'elle a produits. Une assurance décès-invalidité est requise auprès des entreprises à coefficient personnel élevé (entreprises fortement dépendantes de leur dirigeant, personne physique).</p>
<p>Contact</p>	<p>Pour contacter Bpifrance de votre région : bpifrance.fr</p>